

Ces informations sont mises à jour périodiquement du fait de l'évolution de la situation sanitaire

Mardi 14 septembre 2021 à 19h

VACCINATION Mise en œuvre de l'obligation vaccinale pour certaines professions



La loi du 5 août 2021 consacrée à la gestion de la crise sanitaire prévoit l'obligation vaccinale des personnes travaillant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social. Agents publics ou salariés de ce secteur ont jusqu'au 15 septembre pour se faire vacciner, ou jusqu'au 15 octobre s'ils ont déjà reçu une première dose de vaccin. A défaut, le professionnel non vacciné ne pourra plus exercer et s'il est salarié verra son contrat de travail suspendu. En Occitanie, la grande majorité des personnels de ces établissements sont déjà vaccinés et les chiffres évoluent quotidiennement, les professionnels ayant jusqu'à ce soir pour signifier leur choix. Pour autant, l'ARS au sein de cellule départementale d'appui travaille avec les acteurs locaux et les représentants des professionnels de santé afin d'anticiper d'éventuelles difficultés locales dans l'organisation des soins et éviter des ruptures de prise en charge.



La vaccination est obligatoire pour :

- Les professionnels du secteur de la santé*
- Les professionnels navigants et militaires exerçant dans les mêmes locaux que ces professions*
- Les personnes exerçant l'activité de transport sanitaire*
- Les professionnels du secteur médico-social*
- Les personnels navigants et militaires affectés aux missions de sécurité civile*
- Les prestataires de services et distributeurs de matériels*
- Les étudiants ou élèves en formation pour ces professions*
- Les sapeurs-pompiers et personnes assurant la prise en charge de victimes*

* Liste complète sur www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale

Depuis le 4 janvier 2021
PRÈS DE 8,2 millions
DE DOSES DE VACCINS ONT ÉTÉ ADMINISTRÉES EN OCCITANIE

4,4 M millions de personnes en Occitanie
89,2% de la population de plus de 18 ans
87,8% de la population de plus de 12 ans
76,2% de l'ensemble de la population
QUI A DÉJÀ BÉNÉFICIÉ D'UNE PREMIÈRE INJECTION DE VACCIN ?

1,9% DE TESTS POSITIFS EN MOYENNE (*) actuellement en Occitanie.
Plus de 332 000 tests ont été réalisés ces 7 derniers jours dans la région.

(*) Source : Santé Publique France (après réajustement méthodologique)

+ 879 CAS POSITIFS EN MOYENNE PAR JOUR (***) signalés aux équipes de l'Assurance Maladie depuis mardi dernier en Occitanie. Au total, **6 150 CAS** du 07/09 au 13/09.

(***) Source : Assurance Maladie

Surveillance sanitaire

Pour chaque région, les données de surveillance collectées auprès des partenaires de santé sont accessibles sur le site de Santé publique France :

> [Consultez les derniers points épidémiologiques.](#)



HÔPITAL Évolution des hospitalisations

Au 14/09/2021 :

- **974 hospitalisations en cours (-93) dont 246 en réanimation et soins critiques (-34)**
- **5 091 décès à l'hôpital (+47 en 4j)**

24/24

@ARS_OC
@gouvernementFR
@MinSoliSante
@AlerteSanitaire

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS ACTUELLEMENT	DONT REANIMATION ET SOINS CRITIQUES	TOTAL DECES en établissements de santé depuis mars 2020
Ariège (09)	32	5	94
Aude (11)	79	13	400
Aveyron (12)	31	3	249
Gard (30)	123	33	719
Haute-Garonne (31)	229	73	890
Gers (32)	22	4	106
Hérault (34)	215	64	1133
Lot (46)	17	6	108
Lozère (48)	5	0	122
Hautes-Pyrénées (65)	42	7	231
Pyrénées-Orientales (66)	107	18	399
Tarn (81)	45	9	404
Tarn-et-Garonne (82)	27	11	236
OCCITANIE	974	246	5 091